

Aide-cantinière et agent d'entretien des locaux

Synthèse de l'offre

Employeur :	COMMUNE DE ST-PARDOUX
Grade :	Adjoint technique territorial
Référence :	O07917105682
Date de dépôt de l'offre :	24/10/2017
Type d'emploi :	Emploi permanent
Temps de travail :	Non Complet
Durée :	29h00
Nombre de postes :	1
Poste à pourvoir le :	01/01/2018
Date limite de candidature :	25/11/2017
Service d'affectation :	Restaurant Scolaire/Entretien des bâtiments

Lieu de travail

Département du lieu de travail :	Deux-Sèvres
Secteur géographique :	Pays de Gâtine
Lieu de travail :	Mairie 2 impasse des ecoliers 79310 St-pardoux

Détails de l'offre

Emploi fonctionnel :	Non
Grade(s) :	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2ème classe
Famille de métier :	Entretien et services généraux
Métier(s) :	Agente / Agent de services polyvalent-e en milieu rural

Descriptif de l'emploi :

Aide à la préparation des repas pour les enfants scolarisés en demi-pension et entretien des locaux et du matériel

Profil demandé :

Expérience souhaitée en collectivité et auprès des enfants

Possibilité d'évoluer sur le grade d'adjoint technique territorial

Mission :

MISSION D'AIDE CANTINIÈRE :

- Aide à la préparation des repas
- Dressage du couvert
- Accueil des enfants
- Nettoyage des installations et rangement après leur utilisation

MISSION D'AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX :

- Entretien de la salle communale après utilisation par les usagers

Contact et informations complémentaires : Pour tout renseignement complémentaire, contacter Monsieur le Maire à mairie-stpardoux@ccsudgatine.fr Régime de primes (selon engagement professionnel et expertise) Comité d'entreprise des fonctionnaires (CNAS)

Courriel : mairie-stpardoux@ccsudgatine.fr

Téléphone : 05 49 63 40 03

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.